



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 56530

Texte de la question

M. Philippe Decaudin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les exactions inadmissibles et les graves manquements au respect des droits de l'homme qui perdurent en République démocratique du Congo. Avec justesse Amnesty International dénonçait dans un rapport de mai dernier les multiples bombardements aveugles, viols, tortures qui s'ajoutent aux déplacements massifs de populations mourrant de faim et de froid. Ce pays n'a de démocratique que le nom. Il faut reconnaître sans détour que tous les belligérants sont coupables et exiger que cesse cet arbitraire. C'est pourquoi, il lui demande que soit soutenue la création d'une commission d'enquête sur les violations des droits humains au sein du conseil de sécurité des Nations unies et souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour obtenir le respect du droit international.

Texte de la réponse

Le dernier rapport du rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo (RDC) a confirmé les informations alarmantes communiquées par plusieurs organisations non gouvernementales, au nombre desquelles Amnesty international. M. Roberto Garreton (Chili) indique que des violations des droits de l'homme sont quotidiennement commises sur tout le territoire congolais. La poursuite de la guerre, la présence en RDC de multiples milices armées et l'occupation de près de la moitié du pays par des armées étrangères contribuent à dégrader davantage une situation qui, même en temps de paix (mai 1997-août 1998), n'était pas satisfaisante. Les difficultés sont aggravées par les effets dérivés du conflit, aux plans humanitaires (2,3 millions de déplacés et réfugiés, dont plus de la moitié ne bénéficient d'aucun secours humanitaire) et social (exaspération des tensions ethniques dans l'Est). Selon le rapporteur spécial, les violations des droits de l'homme les plus graves sont commises de façon systématique dans les zones occupées par les mouvements rebelles et leurs alliés (Ouganda, Rwanda en particulier). La France, alors qu'elle exerçait la présidence de l'Union européenne, a préparé et présenté la résolution sur les droits de l'homme en RDC qui a été adoptée lors de la dernière assemblée générale des Nations unies. Elle saisit toute occasion pour aborder ce thème avec le gouvernement de Kinshasa mais aussi avec les mouvements rebelles et les Etats qui les soutiennent. Elle attire leur attention sur certains cas individuels. L'état de guerre ne saurait justifier le non-respect des droits élémentaires de la personne humaine. Pour mettre fin à l'impunité qui règne dans le pays, la France a déjà eu l'occasion de marquer son soutien à la création d'une commission d'enquête internationale sur les massacres et atrocités perpétrés en RDC et à la traduction en justice des responsables présumés de ces exactions. Néanmoins, l'envoi d'une telle mission d'enquête a été retardé par les conditions d'insécurité prévalant dans le pays. Le prochain déploiement de la mission d'observation des Nations unies au Congo, après les réunions entre les belligérants et le Conseil de sécurité les 21 et 22 février à New York, le désengagement des forces et les perspectives de retrait des troupes étrangères devraient créer un contexte plus favorable à l'envoi de ladite mission.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Decaudin](#)

Circonscription : Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56530

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 224

Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1509